



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 8 OCTOBRE 1766.

De CADIX le 2 Septembre.

Il est entré dans cette Baye, depuis le 13 du mois dernier jusqu'à ce jour, cinquante Bâtimens de différentes Nations. Le Vaisseau *l'Elephant*, de la Compagnie *Françoise des Indes*, y relâcha, le 16, venant de *l'Orient*, & appareilla, le 24, pour se rendre à *Mabé*, lieu de sa destination.

Le Vaisseau de registre *le Gaillard*, qui est arrivé ici du *Perou* le 22 du mois dernier, a rapporté qu'il avoit rencontré sur les Isles *Terceres* l'Escadre *Françoise*, commandée par le Comte d'*Estaing*, qui, après l'avoir escorté pendant quelques jours, avoit dé-

taché le Vaisseau *le Hardi*, commandé par le sieur de la *Touche-Treville*, avec ordre de convoyer *le Gaillard* jusqu'à *Cadix*, ce qui fut exécuté de la part de cet Officier qui le remit à l'embouchure de cette Baye, sous la protection du Vaisseau de guerre *Espagnol la Galice*. Le Vaisseau *le Hardi* disparut, le 22 au soir, de la vue de *Cadix*, cingland vers le Détroit, avec un vent favorable, pour se rendre à *Toulon* où il va désarmer, & la *Galice* remit à la mer, le 30, pour aller en croisiere.

La Gabare *Françoise la Forte*, commandée par le sieur de *Proissy*, qui étoit depuis quelques jours de relâche en

en avoit appareillé la veille pour *Gibraltar*, *Marseille* & *Gènes*.

Avant-hier, le Vaisseau de guerre *Espagnol la Ferme*, commandé par le sieur de *Vintuiffen*, partit d'ici pour la *Vera-Cruz* avec deux Hourques *Suédoises*, chargées de vis-à-vis & de munitions de guerre pour cette partie de l'*Amérique Espagnole*.

On baptisa, le 28 du mois dernier, dans l'Eglise Cathédrale de cette Ville, un enfant qui est né avec six doigts à chaque pied, & six à chaque main, & avec trois oreilles, mais sans marque apparente d'aucun sexe.

De PARIS le 26 Septembre.

Mgr le Dauphin, Mgr le Comte de *Provence* & Mgr. le Comte d'*Artois* sont partis le 24 de *Compiègne* pour se rendre à *Verfailles* la Reine l'y est rendu hier; Madame la Dauphine, Madame *Adelaide* & Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise* y arriveront demain. Le Roi partira aussi demain de *Compiègne* & ira coucher à la *Muette* d'où sa M. se rendra à *Verfailles* le lendemain.

De LONDRES le 19 Septembre.

Le Roi a nommé Commissaires de l'Amirauté le Chevalier *Saunders*, l'Amiral *Keppel*; Mr. *Charles Townshend*, le Chevalier *Meriditz* Mr. *Buller*, le Vicomte de *Palmerston* & le Chevalier *Yonge*. Avanthier 17 & hier 18 il se tint au Palais de *St. James* en présence de S. M. deux grands Conseils, auxquels assista le Comte de *Chatham*, dont la santé est toujours chancelante, & qui se dispose à partir pour aller prendre les eaux de *Bath*. On lui suppose le dessein de faire défricher & cultiver en ce Royaume les vastes *Landes*, Communes & Terres de *Chasse Royale*, qui actuellement sont, d'un rapport très modique. On dit aussi que le Gouvernement est résolu de proposer aux deux Chambres, entre autres arrangements pour le bien public, de réduire à trois pour Cent les intérêts de

tous les Capitaux de quatre & de trois & demi pour Cent, & de prendre des mesures au moyen desquelles on puisse acquitter dans la suite une partie des Dettes publiques.

Le Comte de *Rochefort*, nommé Ambassadeur à la Cour de *Verfailles*, partira d'ici avant la fin du mois. On dit que ce Ministre est chargé de mettre la dernière main à l'Affaire concernant le Papier de *Canada* en tant que relative aux Sujets de S. M., & de coopérer à une Accommodement entre la République de *Genève* & les Insulaires de *Corse*. On ajoute que le Roi & le Sénat de *Suède* ont déclaré au Ministre que les nouveaux Engagemens, pris récemment entre L. M. *Suédoise* & *Britannique* ne prejudicoient en rien au Traité d'amitié & d'alliance conclu dernièrement entre L. M. *Suédoise* & *Britannique*.

Le *Vrai-Breton* & le *Glocester*, Vaisseaux de la Compagnie des *Indes*, sont rentrés dans la *Tamise*, l'un venant de *Bombay*, & l'autre de la *Chine*. Le *Tilbury* est aussi arrivé de la *Chine* à *St. Helene*. Les Inéressés à ladite Compagnie se proposent d'insister fortement sur une augmentation de Dividende dans l'Assemblée générale, indiquée au 24 de ce mois.

On fait monter à plus de 20. mille le nombre des Soldats, qu'on a enrôlés dans ce Royaume pour le service de cette Compagnie depuis le commencement de la dernière Guerre. Ce qui nous enlevant une quantité extraordinaire de mains laborieuses & industrieuses, est une perte d'autant plus réelle pour la Nation, qu'à peine de 400. il en revient un dans le Pays.

On parle d'établir encore un Port-franc dans l'Isle de *Bermude*, Colonie qui pour ainsi dire, est au milieu de toutes nos possessions de l'*Amérique*.

Trois Yachts, accompagnés d'un navire d'approvisionnement, ont ordre de se rendre à la rade de *Harwich*, le 26 de ce mois, pour y prendre S. A. R. la Princesse *Caroline-Matilde*

d'Angleterre , future Epouse du Roi de Danemarck.

De la HAYE le 24 Septembre.

Le Général Feld Maréchal Duc de Brunswick a donné hier un magnifique Souper , auquel ont assisté le Prince Stadhouder , le Prince & la Princesse de Nassau Weilbourg , ainsi que nombre de Personnes du premier rang.

Le Baron Rudolphe-Ulric de Spörke, Chambellan & Envoyé-Extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne , comme Electeur de Hanovre , mourut ici Dimanche dernier dans la 71^{me} année de son âge.

De COPPENHAGUE le 19 Septembre.

Il est survenu un changement dans le Département de la Marine, suivant lequel le Roi a aboli la réunion qui existoit du Collège de l'Amirauté au Commissariat général de l'Etat de Mer, & en a fait deux Départemens séparés. Sa Majesté a nommé Membres du Collège de l'Amirauté les Amiraux Frédéric Hoppe & Gaspard-Frédéric de Fontenay; les Vice-Amiraux Christian Conrad Comte de Daneskiold-Laurwigen , & Henri Ræmeling , ainsi que le Conseiller d'Etat Christian Fleischer. Le Chambellan Frédéric-Christian Raar , & le Capitaine Christian Ramobr , ont été faits Assesseurs de ce Collège. Les Chambellans Comte de Haxthausen & Christian-Frédéric de Hollstein , ainsi que le Conseiller de Justice Wium , ont été nommés Députés au Commissariat général de l'Etat de Mer.

De HAMBOURG le 30 Septembre.

Les Etats de Suede ont dressé le Mémoire suivant , relativement aux Manufactures & aux encouragemens qu'il paroît convenable de donner pour leurs progrès.

„ En examinant de près & avec attention ce qui , dans les circonstances actuelles , peut empêcher les progrès des Manufactures & des Arts Méchaniques , & ce qui pourroit contribuer

à les faire fleurir , les Etats ont trouvé que l'embaras , où l'on est à cet égard , résulte des restrictions que d'anciens Réglemens & Privileges y ont apportées ; qu'un Pays ne parviendra jamais à sa plus grande force , qui consiste dans le nombre de bons Ouvriers , si l'on contraint les Manufacturiers à travailler à d'autres métiers que ceux qui leur sont propres , si on ne leur laisse pas la liberté d'exercer librement l'Art pour lequel on leur remarque jamais un penchant naturel & auquel ils se sont appliqués dès leur bas âge. Si on leur fait éprouver ces obstacles , ils auront de la répugnance pour une profession qui ne leur laisse aucun lieu d'espérer que jamais ils puissent recueillir le fruit de leur industrie. De là doit résulter une extinction d'émulation & d'assiduité ; l'amour de la Patrie se refroidit ; l'Ouvrier se voit obligé de s'expatrier , & l'Etranger profite du bénéfice que l'Etat pourroit retirer du travail de ses Citoyens. Si au contraire les Manufacturiers peuvent être assurés qu'on leur laissera la liberté de parvenir à leur but , sans détour , sans perte de temps , & sans obstacles , cette liberté encouragera & nourrira l'émulation , excitera la diligence & répandra cette sorte de jalousie utile , & nécessaire pour pousser les Arts à leur perfection. Enfin , il est aussi dangereux de gêner les Manufacturiers , qu'il est avantageux & nécessaire que chacun puisse apprendre à fond la partie de ces Manufactures qu'il veut exercer. De là résulte que ceux qui en ont la direction doivent veiller attentivement à ce qu'il ne se glisse point parmi les Ouvriers des ignorans qui trompent les Citoyens en leur vendant des choses qui n'ont pas une juste valeur & accréditent , par-là , ce qui vient de l'Etranger. D'après ces considérations , les Etats ont jugé à propos de fixer le temps d'apprentissage & celui des Compagnons à proportion de celui qu'il faut pour se perfectionner dans les différentes professions ; d'observer le génie

&

& la situation d'un apprentif & de s'affurer s'il est en état d'exercer son Art; de ne donner des Lettres de Maîtrise qu'après un chef-d'œuvre bien examiné, & de permettre ensuite à celui qui y satisfait, de s'établir par-tout où il jugera à propos. Les Etats se confirment d'autant plus dans cette résolution que l'expérience leur fait voir que les récompenses mêmes ne servent de rien pour relever les Manufactures en cas de décadence, puisque, depuis l'Ordonnance du Roi, du 22 Février 1762, il ne se trouve que quatre Manufacturiers qui en aient profité. En conséquence, les Etats jugent nécessaire de supprimer dès à-présent toutes les récompenses fixées par cette Ordonnance pour l'augmentation des Manufactures, mais en même temps de permettre à l'avenir, sans aucune formalité, à tout Maître qui aura prouvé sa capacité pardevant les Corps de Métier respectifs, ou pardevant le Magistrat des Villes où il n'y a point de Corps de Métier; d'exercer sa profession dans telle Ville qu'il aura choisie pour son établissement, sans être obligé de solliciter aucune permission pour cet effet, formalité qui entraîne toujours des frais, obstacles & une perte de temps. Les Etats ont cependant résolu de communiquer ce projet au College Royal de Commerce.

De Ratisbonne le 6 Octobre.

Les dernières lettres de Coire portent que les troubles survenus parmi les *Grisons* occasionnent beaucoup d'embarras; qu'on y est fort occupé à l'examen de ce qui les a excités & qu'on jugera par Coutumace ceux qui se sont évadés, s'ils ne reparoissent au tems qui a été fixé par un Edit publié à cet égard.

On pretend au reste que ces troubles sont nés des causes suivantes,

Il y a 2 à 3 ans que dans une assemblée generale dans laquelle la Noblesse se trouva avoir le dessus par la superiorité du nombre, on fit un Reglement en vertu duquel toutes terres & possessions tant actuelles que futures appartenant à des nobles seroient libres & affranchies de tous cens, tailles, & autres charges que la noblesse avoit auparavant supportées pour subvenir avec le reste de la nation aux besoins publics: Depuis ce tems il s'est successivement & sourdement formé dans les villes & communautés une espèce de confédération tendante à faire casser & annuller ce reglement par la Diète qui se tient tous les ans: mais la noblesse instruite enfin de ce projet a trouvé le moyen d'en empêcher l'execution en empêchant par différentes voyes la tenuë de la Diète de l'an 1765, dans laquelle le coup devoit se trapper, jusques la même qu'on pretend que dans la crainte qu'elle n'eût lieu cette année, certaines familles en ont éloigné à main armée les preparatifs.

Voici aussi suivant les mêmes lettres, ce qui a donné lieu à l'espèce de brouillerie entre la Republique de *Venise* & les *Grisons*. Ces derniers, disent ces lettres, pouvoient en vertu d'un Traité non seulement trafiquer librement avec les Etats de *Venise* mais ils avoient à l'égard des Douanes & des peages plus de liberté que les *Venitiens* même; ce qui avoit attiré dans leur Pays au dela de 16 mille personnes sur tout de l'*Engadine* ou Vallée de l'*Ubn* lesquelles s'y étoient établies.

Cependant les *Venitiens* jugeant que ces privileges excessifs apportoient à leur commerce & à l'industrie de leurs sujets beaucoup de desavantage, ils ont trouvé à propos de les revokez sans qu'une deputation leur envoyée par les liguës ait pu leur faire changer de parti, à cet égard.

N. 81.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 8 OCTOBRE 1766.

De Florence le 25 Septembre.

Monseigneur l'Archiduc Grand Duc est parti dernièrement pour *Pise* avec le Comte de *Tburn*, Capitaine de ses Gardes, le Prince *Corsini* son Grand Ecuyer & le Marquis *Capponi* son Vice-Grand Chambellan : S. A. R. prendra dans ces environs le divertissement de la chasse, & ira en suite à *Livourne*. Madame l'Archiduchesse Grande Duchesse continuë, graces au ciel, d'avancer heureusement dans sa grossesse.

Mr. *Allegri* qui a pris le soin de rassembler les portraits de hommes illustres de la *Toscane* & de les faire graver par Fr. *Allegri* son fils en ajoutant à chacun des portraits un éloge de celui qu'il represente, vient de donner au public sous les auspices de S. A. R. Monseigneur le Grand Duc le premier Tome de cet ouvrage, lequel contient 30 portraits & autant d'eloges des plus celebres professeurs de ce pays-ci : l'Édition en est fort belle & les eloges ont été écrits par différentes personnes dont les talents sont connus : on travaille déjà actuellement au second Tome du même ouvrage.

De Pise, le 22 Septembre.

Monseigneur l'Archiduc Grand Duc est arrivé ici hier 21 à la grande satisfaction des habitans de cette ville, S. A. R. a pris ce matin du côté de *S. Rossore* le divertissement d'une chasse, dans laquelle on a tué au delà de cent pieces de Gibier, tant sangliers que daims & chevreuils.

De Livourne, le 24 Septembre.

Hier 23 de ce mois de bon matin il nous arriva une Brigade de la Garde Noble de Mgr. le Grand Duc. Vers les dix heures S. A. R. entra dans notre ville aux acclamations d'un peuple innombrable, & fut descendre au Palais Royal, où Elle fut reçue & complimentée par la Noblesse, qui l'y attendoit. L'après midi Elle alla voir différentes manufactures, & s'étant ensuite embarquée, Elle se rendit à la Tour *del Marjocco* & de là à celle de *Cavilleggeri* : après quoi Elle rentra en ville. Ce matin après avoir vu monter la Garde & defiler les Troupes, Elle a donné audience à différens commerçans de cette Nation & à diverses autres personnes.

Depuis le 17 jusques compris le 23 de ce mois, il est arrivé dans notre Port 57 Navires grands ou petits, dont quelques-uns avoient à bord 6940 sacs de Grains de différente espèce.

De VIENNE le 8 Octobre.

Avant-hier 6 de ce mois la Cour fut en *Gala* à *Schönbrunn* à l'occasion du jour anniversaire de la Naissance de Madame l'Archiduchesse *Marie-Anne* qui a eu 28 ans accomplis. S. A. R. a reçu à cette occasion les compliments des Ministres de cette Cour, des Ambassadeurs & Ministres étrangers & de la principale Noblesse des deux Sexes. Il y a eu diner public au château & le soir appartement. On a pris pour cette journée le ve-lours noir.

Sa Majesté I. & R. A. est partie hier pour *Schloß-hof* & fera absente jusqu'au 17.

On a reçu de *Rome* la Liste suivant de la promotion faite le 26 du mois dernier dans le Sacré Collège.

Mr.

Mr. Calino, Patriarche d'Antioche.

Mr. Serra, Archevêque de Metelin, Auditeur General de la Chambre Apostolique.

Mr. Oddi, Archevêque de Ravennes.

Mr. Paracciani, Archevêque de Fermo.

Mr. Borronci, Archevêque de Thebes, Nonce à la Cour Imperiale & Royale.

Mr. Pawfili, Archevêque de Colosse, Nonce à la Cour de France.

Mr. Pallavicini, Archevêque de Lepante, Nonce à la Cour de Madrid

Mr. Branciforti, Archevêque de Theffalonique. President d'Urbain.

Mr. Simonetti, Archevêque de Petra, Secrétaire de la Congregation des Evêques & Réguliers.

Mr. Pirelli, Archevêque de Damas, Secrétaire de la Congrégation du Concile.

Mr. Veterani, Assesseur du St Office.

Mr. Canale, Tresorier General de S. S.

Mr. Piccolomini, Gouverneur de Rome.

La Societé I. & R. d'Agriculture de Styrie fait savoir au public que S. M. I. & R. A. accorde pour l'année courante 1766 un prix consistant en une medaille d'or de la valeur de 150 florins à celui qui satisfera le mieux à la question suivante.

Pourquoi dans différens Environs de la Styrie l'espèce du bétail est elle aussi petite & aussi foible ? & quels sont les moyens les plus propres à la rendre plus vigoureuse & plus forte ?

Et pour l'année 1767 un prix égal, à celui qui de même satisfera le mieux à la question ci après.

Par quels moyens peut-on préserver le bétail des différentes maladies, auxquelles il est sujet, & en cas qu'il en soit attaqué quels sont les remèdes les plus propres à le guerir ?

Un patriote de cette Province donnera d'ailleurs une medaille de la valeur de 12 Ducats à l'auteur du mémoire sur cette dernière question, lequel approchera le plus de la pièce qui aura été couronnée, & qui devra être adressé, ainsi que les autres, à Mr. le Comte de Purgstall, Directeur de la Societé à Gratz en observant de mettre sur le dessus des lettres ces mots CONCERNANT L'AGRICULTURE. Les prix accordés par S. M. I. & R. seront distribués à la Caisse du Commerce de Gratz & celui proposé par le patriote dont on vient de parler, le fera par M. le Comte de Purgstall Directeur.

Les pièces pour l'année 1766 ne seront reçues au concours que jusqu'au 31 Janvier 1767 & celles pour l'année 1767 que jusqu'au 1 Novembre de la même année. On recevra cependant les mémoires qui pourroient être adressés après ces termes expirés; mais ils ne concourront point aux prix, réservés aux seuls mémoires qui seront fournis dans l'espace de tems prescrit ci dessus.

Ceux qui jugeront à propos d'envoyer des pièces, feront les maîtres d'y mettre leur nom, ou de cachetter dans un billet séparé une devise à leur gré; laquelle devise devra aussi être écrite en dehors du dit billet: On ne rompra le cachet que du mémoire auquel le prix sera adjugé, les autres seront, suivant l'usage, brulés sans avoir été ouverts.

Les Etrangers ainsi que les sujets de la Province seront admis au concours, & on invite en conséquence tout le monde à travailler à un ouvrage aussi notoirement avantageux au bien public.